



CONSULTATION DU PUBLIC du 09 mars 2026 au 09 juin 2026 – Demande d’autorisation environnementale société SOUFFLET MALT

Réunion publique du 20 mars 2026

Demande d’autorisation environnementale de la société SOUFFLET MALT pour une augmentation de sa capacité de production de malt sur le site du Port du Rhin à Strasbourg

Commissaire enquêteur : Benoît MATOT (décision TA du 31.12.2025)

Arrêté préfectoral d’ouverture de la consultation du public du 18.02.2026

CONSULTATION DU PUBLIC du 09 mars 2026 au 09 juin 2026 – Demande d’autorisation environnementale société SOUFFLET MALT

Déroulé de la 1ère réunion publique

1. Rôle et déontologie du commissaire enquêteur
2. Présentation de la nouvelle procédure de consultation du public
3. Présentation rapide de la demande d’autorisation environnementale et étapes de cette procédure
4. Présentation détaillée par SOUFFLET MALT de sa demande d’autorisation environnementale
5. Échanges avec le public

Commissaire
enquêteur

Société
SOUFFLET MALT

1. Rôle et déontologie du commissaire enquêteur

Nommé par le tribunal administratif

Indépendant, impartial, sens de l'écoute

Conduit les enquêtes publiques et consultations du public sur divers sujets possibles (documents de planification, ICPE, DUP avec expropriation, etc.)

Veille au respect de la procédure et de la bonne information du public

Administre le registre dématérialisé mis en place, sur lequel le public peut déposer ses questions et observations, et où sont mis les avis des services

Pilote les 2 réunions publiques, assure 3 permanences en mairie de Strasbourg, puis rend un rapport avec une synthèse des questions/observations du public et une partie avec son avis et conclusions sur le projet

2. Nouvelle procédure : la consultation du public

Loi industrie verte (octobre 2023) et son décret d'application (n°2024-742 du 6 juillet 2024).

Objectif : accélérer la réindustrialisation du pays. Le décret vise à la réduction des délais d'examen des demandes d'autorisations environnementales (DAE).

Ainsi, en consultation du public, **la participation du public se fait en parallèle de l'instruction des demandes.**

Durée : 3 mois, avec deux réunions publiques, et avis des services rendus durant ces 3 mois. Avis publiés sur le site internet de la consultation du public avec la réponse du demandeur. Contributions du public et réponses du pétitionnaire publiées sur ce site.

Consultation du public pour toutes les DAE déposées à compter du 22.10.24

Enquête publique ⇒ Consultation du public

3. Demande d'autorisation env. Société SOUFFLET MALT

Demande déposée le 05.11.2025 sur GUN-Env

Site existant, production de malt pour une capacité actuelle de 93.500 t/an.

Nomenclature ICPE des activités actuelles :

- **rubrique 2160** : silos et installations de stockage en vrac de céréales [...]:

Autorisation pour **50.205 m³** ;

- **rubrique 2220** : « préparation ou conservation de produits alimentaires [...] » : **Enregistrement** pour **256 t/j** de matières mises en trempé.

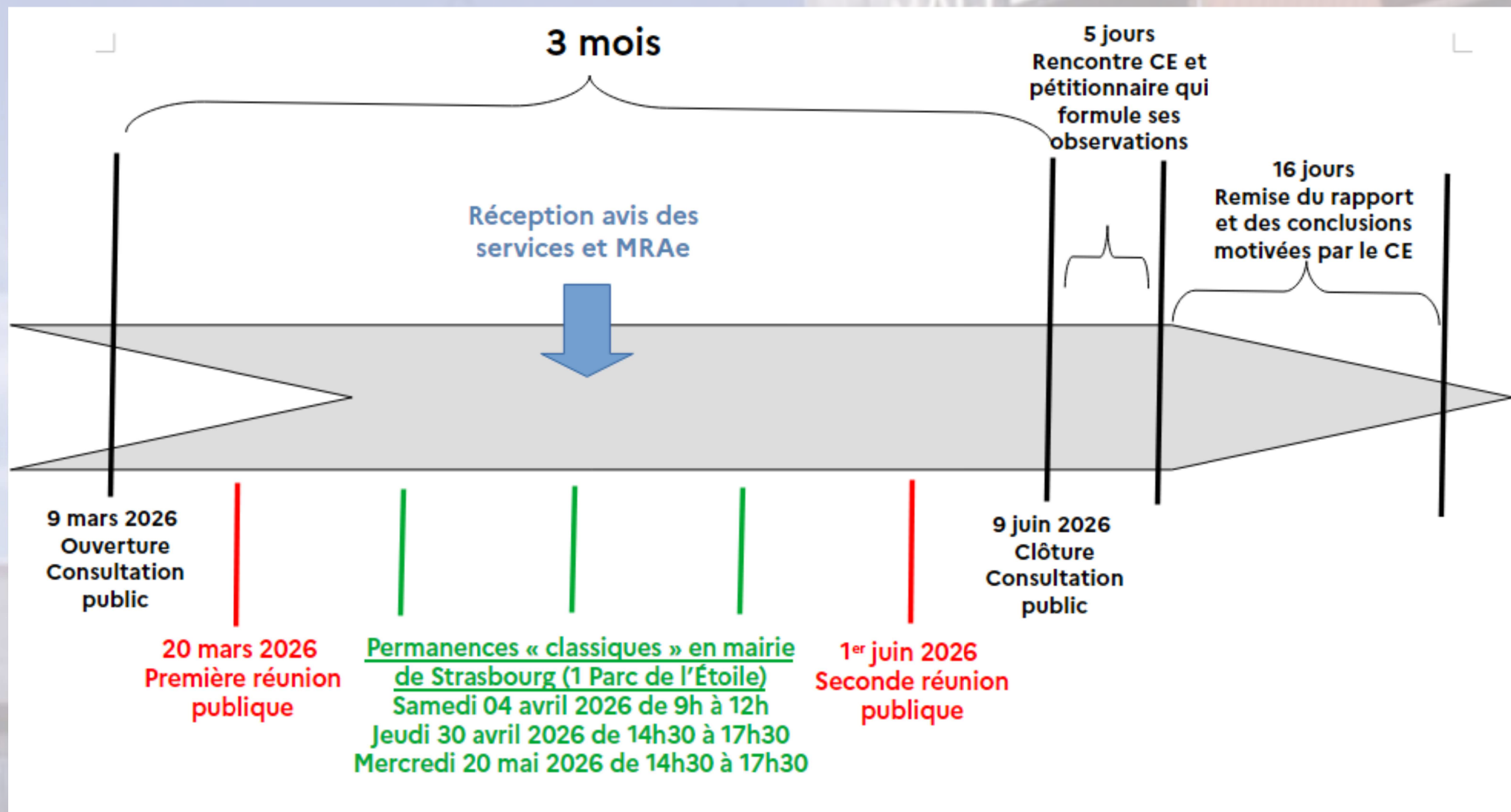
Code rubrique ↕	Alinéa ↕	Libellé rubrique ↕	Régime autorisé ⁽³⁾ ↕	Volume ↕
2160	2.a	Silos autres que plats autorisés	Autorisation	50205.000 m3
2220	2.a	Supérieure à 10 t/j	Enregistrement	256.000 t/j
2910	A.2	Combustion	Déclaration avec contrôle	15.580 MW
4735	1.b	Ammoniac	Déclaration avec contrôle	

Demande : production de malt : 130.000 t/an (moyenne de 357 t/j avec un maximum de 580 t/j) : **rubrique IED 3642**

3. Étapes de la DAE_{Env.} de la Société SOUFFLET MALT

Service instructeur : l'UD 67 de la DREAL GRAND-EST

Dossier jugé complet et recevable le 21.01.2026



3. Étapes de la DAE nv. de la Société SOUFFLET MALT

Durée de la consultation de 3 mois.

Le public a accès au dossier sur le registre dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7140/>



REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ
CONSULTATION & ENQUÊTE PUBLIQUE

STRASBOURG : consultation du public sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SOUFFLET MALT pour une augmentation de sa capacité de production de malt

Présentation Déroulement Documents de présentation Les contributions Déposer une contribution

Seconde réunion publique : 1^{er} juin 2026 à 17h30 (Kaléidoscope)

Trois permanences à la mairie de Strasbourg (1 Parc de l'Étoile) :

- samedi 04 avril 2026 de 09h00 à 12h00 ;
- jeudi 30 avril 2026 de 14h30 à 17h30 ;
- mercredi 20 mai 2026 de 14h30 à 17h30.



Merci pour votre écoute

Des questions ?